



COURRIER REÇU
12 DEC. 2016
MAIRIE DE TORDERES

Perpignan, le 07 DEC 2016

Madame le Maire,

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme et dans le cadre de la réglementation de la loi Solidarité et Renouvellement urbain, j'ai bien reçu votre projet de révision générale du P.O.S en vue de sa transformation en P.L.U.

Ce dossier appelle de la part de mes services les observations que vous trouverez dans l'annexe ci-jointe.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général des Services

Henri LEBEAU

Madame Maya LESNE
Maire
Hotel de ville
66300 TORDERES



**Avis des Services du Département
concernant le PLU de la
Commune de Tordères**

**COURRIER REÇU
12 DEC. 2016
MAIRIE DE TORDÈRES**

INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 devra faire l'objet d'une concertation avec la Direction des Infrastructures et Déplacements du Département le plus en amont possible.